



Travailler ensemble pour  
**LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT**

Rapport annuel 2018 de la  
coopération bruxelloise au développement

Chers lecteurs et lectrices,

L'action de l'administration se construit pour et avec les partenaires. Travailler ensemble pour une politique, à plus forte raison en matière de solidarité internationale, ne doit pas être un slogan mais un état d'esprit et un engagement quotidien. Ce second rapport annuel de la coopération bruxelloise au développement témoigne de la volonté du Service Public Régional de Bruxelles, et de Brussels International en particulier, d'être des bâtisseurs de partenariats.

C'est en réalité un véritable changement qu'a opéré Brussels International en 2018 en ne considérant plus les autorités locales dans les pays en développement ou les organisations de la société civile comme des bénéficiaires de subventions ou de projets, mais comme de véritables partenaires. Ce passage d'une relation de financement à une relation de responsabilité partagée n'est pas un long fleuve tranquille et beaucoup d'écueils devront encore être évités, mais la démarche a été initiée et ne fera que prendre de l'ampleur à l'avenir.

Comme vous pourrez le voir dans le présent rapport, deux nouveaux accords – avec Chennai en Inde et Paramaribo au Suriname – se sont joints à ceux signés avec Rabat-Salé-Kénitra au Maroc et Kinshasa en République Démocratique du Congo. Cinq arrêtés d'exécution ont également été adoptés afin de donner vie aux outils prévus dans l'ordonnance relative à la coopération bruxelloise au développement. Enfin, le budget a dépassé le seuil symbolique du million d'euros, ce qui constitue un message clair de la part de la Région de Bruxelles-Capitale quant à sa volonté de contribuer - dans la mesure de ses moyens - à la solidarité internationale.

Je vous souhaite une bonne lecture,

**Le Secrétaire général du SPRB,  
Christian Lamouline**





## DES COLLABORATIONS ÉLARGIES ET APPROFONDIES

Grâce aux fondations de la coopération bruxelloise au développement posées en 2015 et 2016, puis à la structuration de cette politique à travers l'ordonnance-cadre votée en 2017, l'année 2018 a permis d'élargir et d'approfondir les collaborations avec les partenaires de la Région de Bruxelles-Capitale.

La politique a gagné en ampleur à la suite de la signature de deux nouveaux accords de partenariat, d'une part avec la Municipalité de Chennai en Inde et d'autre part avec le District de Paramaribo au Suriname. Les arrêtés d'exécution de l'ordonnance ont également permis d'établir une liste de 10 organisations internationales qui seront les partenaires du Gouvernement en matière de coopération multilatérale.

En complément de cet élargissement de la politique, les relations de partenariat ont été approfondies sur base de quatre axes.

Premièrement, le Comité régional bruxellois de la coopération au développement a été institué. Il a pour fonction d'échanger l'information entre les différentes administrations bruxelloises et belges en vue de tendre vers une meilleure cohérence des politiques en faveur du développement durable des pays du Sud.

Deuxièmement, le soutien de la Région au réseau bruxellois de la solidarité internationale a continué à croître. Ce réseau permet de mettre en lien tous les acteurs bruxellois (ASBL, communes, administrations, etc.) impliqués dans ce domaine.

Troisièmement, les partenariats ont été renforcés dans leur rôle central puisqu'un arrêté d'exécution a été préparé en 2018 et adopté en janvier 2019 par le Gouvernement afin de mettre en œuvre 10 principes qui doivent guider les relations entre la coopération bruxelloise au développement et ses partenaires.

Enfin, quatrièmement, un autre arrêté d'exécution a permis de préciser les modalités de l'évaluation externe qui interviendra dorénavant tous les cinq ans.

Par ailleurs, le soutien à la société civile est resté au cœur de la coopération bruxelloise au développement puisque près de 85% du budget a été alloué à des initiatives citoyennes, notamment à travers deux appels à projets.

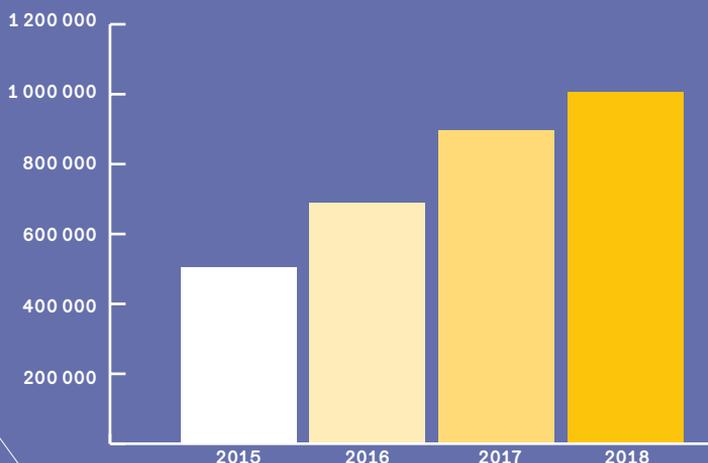
Le présent document constitue le second rapport destiné à informer les Bruxellois.es des résultats de la coopération au développement mise en œuvre par leur Région.



## UNE POLITIQUE **POUR ET AVEC** LES PARTENAIRES DE LA COOPÉRATION BRUXELLOISE

Comme le montre le graphique ci-dessous, le budget engagé par la coopération bruxelloise au développement a augmenté pour la quatrième année d'affilée, arrivant en 2018 à plus d'un million d'euros. Ces montants restent bien entendu modestes, mais au vu du contexte général de stagnation voire de baisse de l'aide publique au développement au niveau international, une telle croissance indique que la Région de Bruxelles-Capitale considère cette politique comme un pilier dans le cadre de ses relations avec les pays en développement. Le budget global a ainsi été doublé depuis 2014.

Evolution annuelle du budget engagé par la coopération bruxelloise au développement, en euro



Un autre engagement significatif a été pris en 2018, à savoir le passage d'une relation classique entre bailleur de fonds et bénéficiaires à une coopération entre partenaires ayant une responsabilité commune quant aux objectifs recherchés. Un arrêté d'exécution, préparé en consultation avec la société civile durant l'année 2018 et adopté par le Gouvernement début 2019, explicite 10 principes qui placent les partenaires de la coopération bruxelloise au développement au cœur des actions mises en œuvre, tout en responsabilisant chaque partie prenante dans la chaîne du développement.

Ces 10 principes sont :

- LA TRANSPARENCE ET LA CONCERTATION ;
- L'APPROPRIATION INCLUSIVE ;
- L'ALIGNEMENT AVEC LES PARTENAIRES ;
- L'HARMONISATION AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS ;
- LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS ;
- LA RESPONSABILITÉ MUTUELLE ;
- L'APPRENTISSAGE MUTUEL ;
- LE DÉLIEMENT DE L'AIDE ;
- LA CONTINUITÉ ;
- L'ATTRIBUTION DES MOYENS SELON LES PRINCIPES DE L'OCDE.



Par ailleurs, d'autres initiatives majeures réalisées en 2018 témoignent également du fait que la politique bruxelloise est menée pour et avec les partenaires, qu'il s'agisse des autorités locales au Sud, de la société civile ou des institutions publiques belges.

L'ordonnance-cadre du 27 juillet 2017 définit la coopération bruxelloise au développement comme la politique et les actions du Gouvernement en matière de coopération au développement. Concrètement, cette politique recouvre les activités mises en œuvre par la Direction Brussels International sur base du budget « coopération au développement » qui s'élève à un peu plus d'un million d'euros en 2018.

Les initiatives de solidarité internationale de la Région de Bruxelles-Capitale ne se réduisent toutefois pas à cette seule politique de coopération au développement, telle que définie dans l'ordonnance. Plusieurs institutions et organismes bruxellois entreprennent en effet des actions ayant un impact direct ou indirect sur les pays en développement.



©VIA Don Bosco



Une autre administration fortement impliquée en matière de solidarité internationale est par exemple Bruxelles Environnement qui contribue annuellement à financer des projets d'adaptation et d'atténuation aux effets du changement climatique dans les pays en voie de développement. Le budget du financement climatique international s'élève à 11.250.000 euros pour la période 2016-2020. Toutes les explications sont disponibles sur le site internet suivant : <https://environnement.brussels/thematiques/air-climat/climat/financement-climatique-international>

La Région bruxelloise peut également soutenir des institutions dans les pays en développement à travers la mise à disposition d'expert.e.s, comme dans le cas du CIRB et de Perspective.brussels qui contribuent à la création d'un observatoire des dynamiques régionales à Rabat ou d'Actiris qui appuie – en partenariat avec l'APEFE – l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences du Maroc.

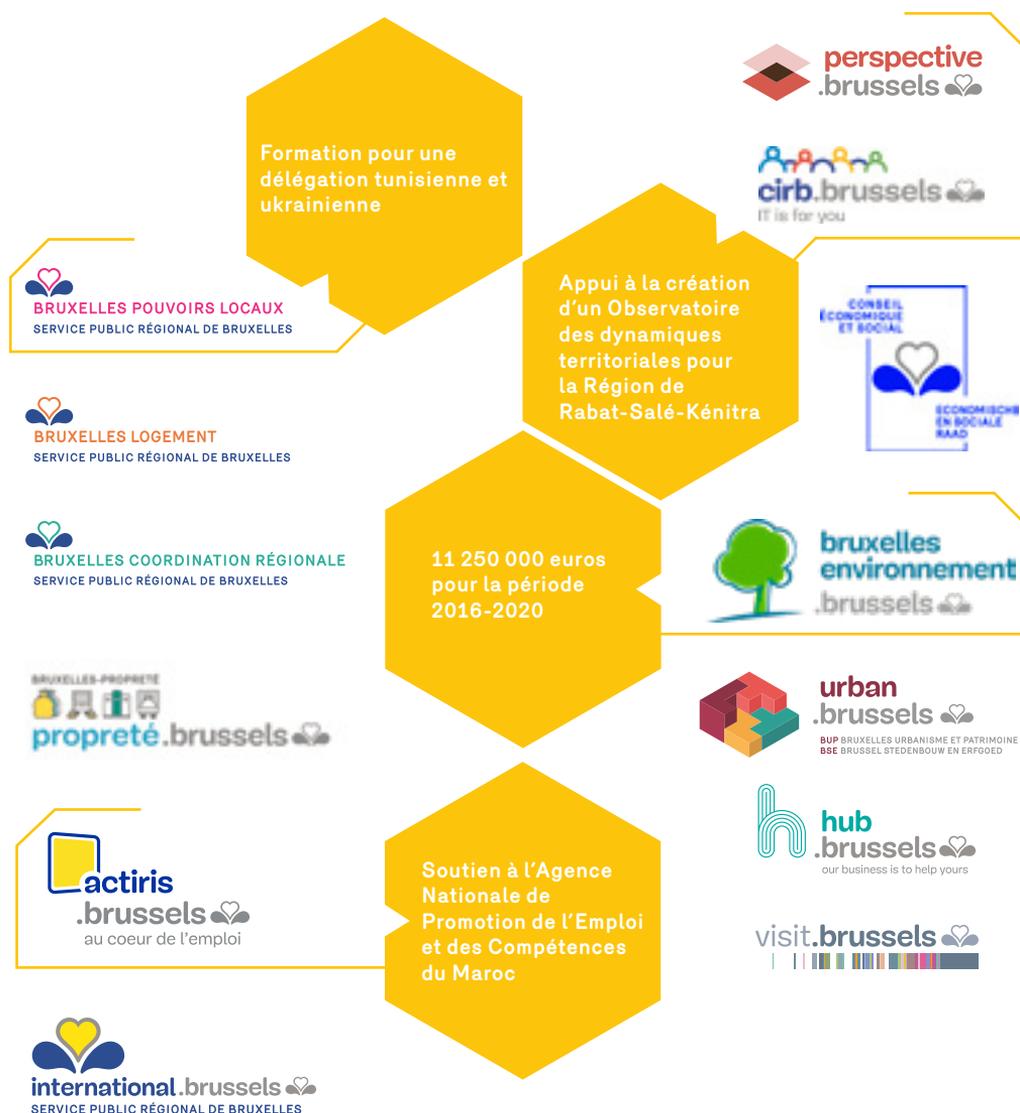
En outre, les liens avec les pays du Sud ne se résument pas uniquement à des projets d'aide mais peuvent aussi prendre la forme de relations commerciales ou de valorisation des échanges économiques entre la Région bruxelloise et les pays en développement, comme le fait HUB.brussels à travers son réseau d'attachés économiques.

Même si ces activités ne relèvent pas toujours du budget « coopération au développement » et ne sont donc pas systématiquement gérées par Brussels International, l'ordonnance du 27 juillet 2017 reconnaît la nécessité de coordonner ces diverses actions et de s'assurer de leur impact positif au bénéfice des populations du Sud. C'est la raison pour laquelle la Région a mis sur pied un Comité dont la mission est de veiller à la cohérence des politiques bruxelloises en faveur du développement durable des pays du Sud.

Concrètement, le Comité régional bruxellois de la coopération au développement permet un échange d'informations entre les institutions bruxelloises directement ou indirectement en lien avec des pays en développement et un dialogue entre experts et les autres niveaux politiques belges.

Conformément à l'ordonnance-cadre, le Comité s'assure ainsi que les initiatives politiques prises par les services du Gouvernement et par les organismes administratifs autonomes au sein d'autres domaines de compétences que la coopération au développement soient complémentaires aux efforts consentis en faveur de la coopération au développement.

Le diagramme suivant présente les institutions et organismes bruxellois qui se sont impliqués au sein du Comité en 2018, ainsi que des exemples d'actions réalisées par les membres du Comité.





Conscient du fait que les grands enjeux mondiaux tels le changement climatique, les crises sanitaires ou la pénurie alimentaire ne pourront être résolus que par la communauté internationale qui doit trouver des solutions communes et coordonner ses efforts, le Gouvernement a adopté en 2018 deux arrêtés relatifs à la coopération multilatérale.

Le premier arrêté fixe les procédures et modalités de sélection pour le financement de la coopération multilatérale et le second la liste des 10 organismes internationaux dorénavant partenaires en matière de coopération multilatérale.

### Liste des 10 organismes multilatéraux ou fonds multilatéraux pouvant bénéficier de contributions volontaires de la coopération bruxelloise au développement

Acronyme	Dénomination complète en français
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
OIT	Organisation internationale du travail
UN-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
UNISDR	Bureau des Nations unies pour la réduction des risques des catastrophes
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

Conformément à l'ordonnance-cadre définissant la dimension urbaine comme le centre de gravité de la politique régionale, les financements qui seront accordés à ces organisations pour des projets de développement devront concerner des zones ou des enjeux urbains.

En termes géographiques, la coopération bruxelloise au développement concentre ses efforts sur 4 régions partenaires : la Région de Rabat-Salé-Kénitra au Maroc, la Ville-Province de Kinshasa en République Démocratique du Congo, ainsi que la Municipalité de Chennai en Inde et le District de Paramaribo au Suriname, avec lesquels de nouveaux accords de partenariats ont été signés en 2018.



 Rabat-Salé-Kénitra

 Paramaribo

 Chennai

 Kinshasa



En ce qui concerne l'utilisation du budget, cette année encore, près de 85% a été alloué à des subventions en faveur d'organisations de la société civile. La majeure partie de ces subventions a été utilisée à travers deux appels à projets. Le premier concernait des initiatives dans les pays en développement (appel à projets « Sud ») alors que le second (appel à projets « Nord ») visait à sensibiliser les jeunes bruxellois à la solidarité internationale. Dans les deux cas, un Comité de sélection composé de membres de l'administration et d'experts externes (issus du monde académique, de la société civile, etc.) a analysé les projets reçus, sur base de critères préétablis et mentionnés directement dans les règlements respectifs (délimitation du public cible, etc.). Les deux tableaux suivants reprennent les projets sélectionnés et le montant du financement accordé.

### Liste des projets financés dans le cadre de l'appel à projets "Sud" 2018

Nom de l'association	Dénomination du projet	Région	Montant subvention	Budget géré par BI ou BE
Action Damien	Améliorer la qualité de vie des malades	Chennai	45.146 €	BI
Le Monde selon les femmes	Ekoki - Les jeunes hommes et les jeunes femmes contre les masculinités toxiques et les violences basées sur le genre à Kinshasa	Ville-Province de Kinshasa	123.812 €	BI
Solsoc	Mise en place d'une entreprise d'économie sociale de collecte et de transformation des déchets ménagers et urbains	Ville-Province de Kinshasa	135.000 €	BI
Wereldsolidariteit	Het bevorderen van waardig werk	Chennai	146.042 €	BI
Caritas International Belgique	Projet d'appui à la vulgarisation des foyers améliorés et méthodes alternatives de chauffe dans les ménages hôtes et réfugiés de la Région de Diffa au Niger	Niger	135.200 €	BE
Oxfam Solidarité	Promotion de techniques d'agriculture durable et de sécurisation foncière dans la région du plateau central du Burkina Faso	Burkina Faso	150.000 €	BE
<b>TOTAL</b>			<b>735.200 €</b>	

## Liste des projets financés dans le cadre de l'appel à projets "Nord" 2018

Nom de l'association	Dénomination du projet	Montant de la subvention
Institut de la Sainte-Famille d'Helmet	Ici et là-bas	18.600,00 €
GoodPlanet Belgium	La soif des jeunes de Wara	21.480,00 €
GRIP	Bande dessinée sur le commerce des armes	24.580,00 €
Commission Justice et Paix	Migrations des jeunes	12.101,41€
Le Foyer des Jeunes des Marolles	L'éducation pour tous	14.515,00 €
D'Broej	De weg naar kwalitatief en participatief jeugdwerk	22.482,00 €
Globelink	SDG-caching	15.472,66
UCOS	CHanGE – Campaign for sexual Health & Gender Equality	18.800,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>148.031,07 €</b>

Comme évoqué lors de la section concernant le Comité régional, dans le but d'assurer une cohérence des actions des institutions régionales bruxelloises en faveur des pays en développement, cet appel à projets « Sud » a été organisé conjointement par Brussels International (BI) et Bruxelles Environnement (BE). BE a soutenu des projets avec un impact spécifique en matière de lutte contre le réchauffement climatique sur base du budget lié à l'accord intra-belge en matière de financement climat.

Enfin, d'autres subventions en faveur de la société civile ont également été accordées hors appels à projets, en fonction de la valeur ajoutée que ces initiatives apportaient à la politique de coopération bruxelloise au développement. Dans ce cadre, le soutien au Réseau régional bruxellois de la solidarité internationale (RRBSI) est à souligner puisqu'il a doublé,

pour arriver à 30.000 € en 2018. Ce réseau permet de mettre en lien tous les acteurs souhaitant s'impliquer pour la solidarité internationale entre la Région bruxelloise et les pays en développement. Il offre un espace d'échange entre les communes, les associations francophones ou néerlandophones, les couples et fédérations d'ONG, etc.

Le tableau suivant reprend la liste de ces subventions. Notons que la subvention pour l'UNICEF est répertoriée dans les subventions pour la société civile étant donné que l'arrêté relatif à la coopération multilatérale n'était pas encore d'application au moment où cette subvention a été accordée.

## Liste des projets de la société civile financés en-dehors des appels à projets 2018

Nom de l'association	Dénomination du projet	Région	Montant de la subvention
11.11.11.-Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging	Personnel 1/2 ETP 1 an pour le RRBSI	Région de Bruxelles-Capitale	30.000,00 €
UCOS	CHanGE – Campaign for sexual Health & Gender Equality	Région de Bruxelles-Capitale	15.000,00 €
Music Fund	Soutien à la promo instruments musique	Ville-Province de Kinshasa	10.000,00 €
Soutenons-nous	Construction d'une porcherie Nsele-Kinshasa	Ville-Province de Kinshasa	8.262,00 €
UNICEF Belgique	WaSH 18-19	Ville-Province de Kinshasa	100.000,00 €
11.11.11.-Koepel van de Vlaamse Noord-Zuidbeweging	Inspirerende uitwisseling Noord-Zuidjongere	Région de Bruxelles-Capitale	10.000,40 €
CIProC	Festival Afrodisiac	Région de Bruxelles-Capitale	10.000,00 €
Connexion	Connexion Bruxelles-Kinshasa	Ville-Province de Kinshasa	30.700,00 €
Via Don Bosco	Youth4Change	Région de Bruxelles-Capitale	14.900,00 €
Spina-Bifida's Action Belgo Africa	Journée internationale Afrique : Comparaison des droits des personnes en situation de handicap en Afrique - Cas de la République Démocratique du Congo	Région de Bruxelles-Capitale	3.000,00 €
CIProC	Nadiland – Incubateur d'entreprise	Région de Bruxelles-Capitale	14.950,00 €
CongoForum	Site internet CongoForum	Ville-Province de Kinshasa	3.000,00 €
Laïcité et Humanisme en Afrique centrale	Elongo - Stages de vacances création théâtre	Ville-Province de Kinshasa	2.156,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>251.968,40 €</b>



En plus des subventions aux organisations de la société civile reprises ci-dessus, Brussels International a soutenu le KVS – Théâtre Royal Flamand – pour un projet permettant la coopération entre artistes belges et congolais en vue de produire des activités de sensibilisation du public bruxellois et kinois à la solidarité internationale, ainsi que des actions promouvant la culture au service de l'intégration socio-économique (75.000 €).

Un peu moins de 85.000 € ont également été affectés aux dépenses de fonctionnement de l'administration, ce qui a permis de financer la Journée Be.Fairtrade (octobre 2018) ainsi que les dépenses dans le cadre des échanges avec les régions partenaires. Les règles budgétaires de la Région bruxelloise font que les dépenses de fonctionnement de l'administration incluent des frais qui servent en réalité directement la réalisation de projets de développement ou de sensibilisation menés par Brussels International, le plus souvent en ayant recours à des prestataires de services pour l'exécution de tout ou d'une partie des actions nécessaires.

Enfin, la Région bruxelloise a également souhaité manifester sa solidarité en matière d'aide humanitaire suite aux inondations qui ont touché le Kerala en Inde et au tremblement de terre et tsunami qui ont impacté l'île de Sulawesi en Indonésie. 50.000 € ont été accordés pour l'action de l'association Fracarita International au Kerala et 100.000 € au Consortium 12-12 pour les situations d'urgence pour l'aide en Indonésie. Ces efforts supplémentaires, partagés par l'ensemble du Gouvernement bruxellois, ont été réalisés en addition au budget « coopération au développement ».





## UNE POLITIQUE AFFIRMÉE QUI TEND VERS UNE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

En 2018, la coopération bruxelloise au développement s'est véritablement affirmée en gagnant en ampleur : le seuil modeste mais néanmoins symbolique du million d'euro a été dépassé pour le budget annuel ; deux nouveaux accords de partenariats ont été signés sur deux nouveaux continents ; et 10 organisations internationales ont été reconnues comme partenaires pour la coopération multilatérale.

Mais c'est également la qualité de l'aide qui s'est améliorée avec la mise en œuvre de nouveaux outils : création d'un Comité régional réunissant les institutions bruxelloises actives dans les pays en développement ; soutien accru au réseau régional de la solidarité internationale qui réunit communes et secteur associatif ; reconnaissance des partenaires de la coopération bruxelloise au développement en tant que tels et non plus simplement comme des bénéficiaires de financements, à travers un arrêté détaillant les principes qui doivent dorénavant guider ces partenariats.

Pour arriver à ces résultats, ce ne sont pas moins de cinq arrêtés d'exécution qui ont été pris en 2018 et début 2019. Ces arrêtés sont le fruit d'un intense travail de Brussels International et de consultations continues avec les partenaires (communes, société civile, autorités locales du Sud, etc.).

Le budget de la coopération bruxelloise au développement reste très modeste par rapport à d'autres autorités publiques et même en comparaison de certains acteurs privés. Toutefois, au vu des contraintes budgétaires et structurelles de la Région bruxelloise, chaque euro alloué à cette politique est un véritable engagement en faveur d'une communauté internationale plus équitable et solidaire. Chaque financement accordé est aussi un message signifiant que chacun est appelé à contribuer, en fonction de ses moyens, à l'émergence d'une société digne pour les personnes et les groupes qui la composent, que cela soit en Belgique ou dans les pays en développement.

Chaque projet mis en œuvre est également une occasion pour la Région bruxelloise d'apprendre de ses partenaires, notamment du Sud. La signature d'un accord de coopération entre Actiris et son homologue marocain l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), a par exemple permis d'identifier des expériences réussies pour l'intégration socioprofessionnelle des migrants au Maroc à travers l'autocréation d'emploi. Cette approche d'apprentissage mutuel est un principe essentiel de la coopération bruxelloise au développement.

Les efforts menés durant toute la législature ont donc porté leurs fruits. Deux grands enjeux émergent néanmoins à court terme. Premièrement, maintenir la croissance du budget afin de tendre vers l'engagement d'allouer 0,7% du revenu national brut (RNB) – adapté à la Région bruxelloise – à l'aide publique au développement. À cette fin, un dernier arrêté d'exécution de l'ordonnance doit encore être pris afin de définir le mode de calcul de ce RNB adapté. Deuxièmement, les prémisses d'une gestion axée sur les résultats ont été posées en 2018. Cette démarche doit toutefois être systématisée et étendue à l'ensemble des actions menées dans le cadre de la coopération bruxelloise au développement, de la conception de chaque initiative à l'évaluation de son impact. Les prochaines étapes nécessiteront plus que jamais de travailler ensemble pour la coopération au développement. Ce fut le sens des tâches accomplies en 2018 : se doter des outils pour travailler ensemble.

**Crédits photos :**

GoodPlanet Belgium  
Action Damien  
D'BROEJ Centrum-West  
ITECO  
VIA Don Bosco  
Side by Side  
UCOS

Transparence  
et concertation

Déliement  
de l'aide

Appropriation  
inclusive

Alignement  
avec les  
partenaires

Harmonisation  
avec les autres  
bailleurs  
de fonds

Responsabilité  
mutuelle

Gestion axée  
sur les  
résultats

Apprentissage  
mutuel

Respect des  
principes  
de l'OCDE

Continuité